

niers de la civilisation, dans la Nouvelle-France, commencèrent les défrichements, que les missionnaires s'enfoncèrent dans les bois à la conquête des âmes ; que nos guerriers luttèrent contre la férocité de l'Iroquois.

Aussi dès les premiers jours de la colonie la fête de St. Joseph, le 19 mars, était célébrée avec beaucoup de pompe, comme nous pouvons le voir par l'extrait suivant des Relations des Jésuites :

LA FÊTE DE ST. JOSEPH EN 1646.

“ Le 18, veille de St. Joseph, laquelle veille tombait le dimanche de la Passion, selon que dessus, entre sept et huit hrs. du soir, se fit le feu de joie de la St. Joseph. M. le gouverneur nous vint quérir ; nous soupions, le P. Vimont y alla, qui fit nos excuses sur quelque incommodité que j'avais. M. le gouverneur mit le feu, les soldats firent trois salves et quatre coups de canon furent tirés ; il y eut aussi quelques fusées.

“ Le 19, quand on sonna l'*Angelus*, on tira un coup de canon, et à la messe, à l'élévation, trois ou quatre coups avec quelques salves de mousquets ; la grande messe se commença sur les 10 heures et les vêpres ensuite ; Mais M. le gouverneur s'en trouva incommodé et trouva qu'il eût été plus à propos de séparer la messe des vêpres. Les complies se dirent entre deux et trois heures, le sermon ensuite et puis on alla aux Ursulines faire le salut de St. Joseph.”

SOUVENEZ-VOUS DE ST. JOSEPH.

300 jours d'indulgence (une fois par jour) applicables aux défunts. Bref de N. S. P. le Pape, 26 Juin 1863.

Souvenez-vous, ô très-chaste époux de la Vierge Marie, Saint Joseph, mon aimable protecteur, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont invoqué votre protection et imploré votre secours, soit resté sans consolation. Plein de confiance en votre pouvoir, je viens en votre présence et me recommande à vous avec ferveur. Ah ! ne dédaignez pas mes prières, ô vous qui êtes appelé père du Rédempteur, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.